

MANIFESTATION ECO RESPONSABLES REGLEMENT DE SOUTIEN AUX ORGANISATEURS

Préambule

Conformément aux objectifs de l'Agenda 21, la Communauté de communes est soucieuse de développer des politiques publiques compatibles avec une démarche de développement durable sous ses aspects économiques, environnementaux, sociaux et culturels.

Dans ce cadre, elle souhaite soutenir de façon privilégiée les associations, les communes et les CCAS s'engageant dans la mise en place de manifestations éco-responsables, avec un axe fort sur la diminution de l'impact des manifestations sur l'environnement, et plus particulièrement sur la prévention et la gestion des déchets, en lien avec le règlement du service public d'élimination des déchets de la CCM&M.

Le présent règlement définit les modalités de soutien de la CCM&M aux organisateurs de manifestations intégrant la prise en compte du développement durable.

BENEFICIAIRES

Peuvent bénéficier du soutien apporté par la CCM&M dans le cadre de la mise en place d'une manifestation éco-responsable : toute association (loi 1901) dont le siège social est situé sur le territoire intercommunal, toute commune ou tout CCAS appartenant à la CC.

OBJECTIFS

A travers sa politique de soutien aux manifestations éco-responsables, la CCM&M entend impulser **une démarche d'amélioration continue**, qui suppose d'initier une réflexion sur le long terme et la reconduction de l'événement d'année en année, et qui vise :

- la **sensibilisation de** la population à la protection de l'environnement
- l'**incitation du public** (organisateur et participants) à effectuer des gestes éco-responsables par une bonne gestion des déchets en veillant au tri sélectif, en incitant au covoiturage pour se rendre sur place le jour de la manifestation, en utilisant des produits locaux pour la restauration,...

LE SOUTIEN DE LA CCM&M

- Prêt de matériel :
 - Parc de matériel intercommunal (bancs, tables, grilles d'exposition, chapiteau, podium)
 - Matériel lié à la gestion des déchets : bac ordures ménagères, bac et sac de tri, porte-sacs (annexe 1.1.)
 - Matériel lié à l'éco-consommation : gobelets réutilisables (annexe 1.2)
Ces prêts donnent lieu à des règlements spécifiques (annexes jointes)
- Communication :
 - Promotion de la manifestation en amont : Création et/ou reproduction de supports de communication
 - Promotion des actions éco-responsables le jour de la manifestation : mise à disposition d'outils de communication valorisant l'engagement des acteurs locaux, et visant à promouvoir les gestes éco-responsables

- Accompagnement technique :
Appui à la mise en place de la manifestation éco-responsable (formation des bénévoles et salariés aux bonnes pratiques, ...)
- Soutien financier :
Gratuité de la mise à disposition et de la collecte des bacs OM et tri (sous réserve du respect du règlement spécifique de mise à disposition des équipements pour la collecte des déchets)

Le soutien de la CCM&M sera adapté à l'effort réalisé par l'organisateur pour répondre aux critères d'éco-responsabilité.

PROCEDURE

1. Prise de contact avec la CCM&M

L'association prend contact en amont de la manifestation (au minimum, 1 mois avant la date de la manifestation)

Modalités de prise de contact

Par téléphone (03 83 81 91 69)

Par mail : contactdechets@cc-madetmoselle.fr

Par l'envoi d'un courrier ou d'un dossier de présentation

Contacts :

Service Ordures Ménagères -

2. Engagements de l'association

- L'agent de la CCM&M proposera des pistes d'amélioration adaptées à la manifestation et à l'organisateur
- L'organisateur s'engagera à la mise en place d'une ou plusieurs actions éco-responsables liées à la manifestation